
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

AU DECRET N° 70/329 DU 23/10/1970
PORTANT NOMINATION A TITRE NORMAL
DANS L'ORDRE DU DEVOUEMENT CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

 E C R E T E :

ARTICLE 1er : Le Décret n° 70/329 du 23/10/70 portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais est modifié comme suit en ce qui concerne le nom :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier ;

Monsieur ATSOUMOU Bernard, Hôpital Général - BRAZZAVILLE

L I R E

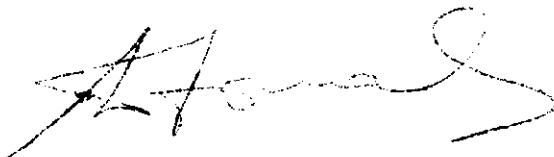
Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier ;

Monsieur ATSOUNOU Bernard, Hôpital Général - BRAZZAVILLE

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent rectificatif sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 Janvier 1971



CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.